



LIGUE DES ELECTEURS – L.E/RDC ASBL

Organisation non-gouvernementale de développement démocratique par la défense des droits de l'Homme et la promotion de la culture électorale dotée de la Personnalité juridique par Arrêté ministériel N°157/CAB/MIN/J&DH/2012 du 23 février 2012

Observatoire National des Droits Electoraux (ONE)

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

30 DÉCEMBRE 2013 : LES MASSACRES DES ADEPTES DU MINISTÈRE DE LA RESTAURATION A PARTIR DE L'AFRIQUE NOIRE

Rapport d'enquête



Photo de couverture : Des assaillants abattus le 30/12/2013 à Kinshasa, lors de l'attaque de la station de télévision nationale(RTNC) / Crédit : Radio Okapi/Ph. John Bompengo

Abréviations et acronymes -----	4
Introduction -----	5
Méthodologie -----	6
I - Tentative de coup d'État ou manifestation ? -----	7
II - Le déroulement de la sanglante répression à Kinshasa et dans d'autres villes -----	9
1. A Kinshasa : la répression tourne au massacre -----	9
A. Déroulement des événements-----	9
« L'attaque » et la répression à la Radio télévision nationale congolaise (RTNC)-----	9
« L'attaque » et la répression à l'Etat-Major du Mont-Ngaliema -----	10
« L'attaque » et la répression à l'aéroport international de Ndjili-----	10
Traque des adeptes à Kinshasa depuis le 30 décembre 2013 -----	11
Les « explications » des autorités-----	11
B. Liste non-exhaustive des victimes de Kinshasa -----	12
2. Province du Katanga : un carnage hors de commun-----	15
A. Déroulement des événements à Lubumbashi -----	15
B. Déroulement des événements à Kolwezi-----	17
C. Déroulement des événements dans les provinces du Maniema et Orientale-----	19
Conclusions et recommandations -----	20

Abréviations et Acronymes

ANR	Agence Nationale des Renseignements
CPI	Cour Pénale Internationale
EMG	État Major Général
DEMIAP	Détection Militaire des Activités anti Patrie
GR	Garde Républicaine
FARDC	Forces Armées de la République démocratique du Congo
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation de la République démocratique du Congo
MRAN	Ministère de la restauration à partir de l'Afrique noire
PNC	Police nationale congolaise
RTNC	Radio Télévision Nationale Congolaise

Introduction

Le lundi 30 décembre 2013 vers 8h30, un groupe de jeunes venait d’investir le plateau de l’émission « *Le panier* » qui passe en direct chaque matin sur la radio télévision nationale congolaise (RTNC). Un des membres de ce groupe se réclamant adepte du « prophète » Paul-Joseph Mukungubila¹, vêtu en tenue civile, a déclaré que ce dernier venait « *pour libérer la population congolaise de la tyrannie rwandaise* ». Le signal de l’émetteur fut brusquement interrompu.

Les tirs et détonations d’armes lourdes se mirent à retentir sur le site de la RTNC situé entre le Camp Kokolo, l’inspection générale de la Police Nationale Congolaise (PNC) et l’Université protestante au Congo, au centre ville de Kinshasa.

Quelques temps après, des tirs nourris et détonations d’armes sont également entendus dans la commune de Ngaliema vers l’État-major Général (EMG) et à l’aéroport national de Ndjili.

Le même jour, à Lubumbashi dans la province du Katanga, vers 10h00 du matin, des tirs nourris retentissent au quartier Golf dans la Commune Annexe plongeant la population dans une totale confusion et une panique généralisée.

Des tirs ont également été entendus ce même 30 décembre 2013 dans les villes de Kindu dans la province de Maniema et de Kisangani dans la province orientale.

A la RTNC dont le signal venait d’être rétabli, le Ministre de l’Information, des Médias et de l’Éducation à la nouvelle citoyenneté passait le message selon lequel des assaillants avaient attaqué les sites stratégiques de la République et qu’ils venaient d’être maîtrisés. Le soir même, le ministre donnait le bilan de 55 morts dont 3 membres des Forces armées de la RDC (FARDC), 9 blessés et 39 personnes arrêtées à la suite des opérations à Kinshasa. Il précisait toutefois ne pas être en mesure de donner le bilan dans les autres villes du pays (Lubumbashi, Kolwezi, Kindu et Kissangani). Le ministre donnera plus tard les informations suivantes : 40 adeptes tués et 76 (dont deux enfants) arrêtés et 5 éléments des FARDC morts lors des opérations à Lubumbashi ; 1 adepte tué et 70 capturés à Kolwezi ; 2 adeptes tués et 2 autres capturés à Kindu.

Le bilan officiel de ces événements est donc de 103 morts dont 8 FARDC, 9 blessés et 187 personnes arrêtées dont au moins 2 enfants. Mais selon les témoignages recueillis et les enquêtes menées ce bilan serait bien plus lourd.

Que s’est-il réellement passé ce jour-là ? Qui sont ces assaillants, qu’ont-ils fait et quelle a été la réaction de la police et l’armée congolaises. Quel est le bilan réel qui en a découlé ?

Le présent rapport tente de répondre à ces questions en établissant les faits.

1. Candidat aux élections présidentielles de 2006, Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, n’a pas recueilli le nombre de voix nécessaires pour passer le second tour. Il est, avec M. Eugène Diomi Ndongala, l’un des seuls candidats à n’avoir pas appelé à voter pour l’un ou l’autre candidat au second tour. Depuis il appelle le peuple congolais à « prendre son destin en mains » avec lui comme « son prophète » et passe son message à travers quelques apparitions à la radio ou à la télévision sous le label du « *Ministère de la restauration à partir de l’Afrique Noire* ».

Méthodologie

A la suite des événements dits des « *attaques des sites stratégiques* » survenus en République démocratique du Congo le 30 décembre 2013, la Ligue des Électeurs (LE), organisation membre de la FIDH, a déployé à Kinshasa une mission restreinte d’observation constituée de neuf de ses membres repartis en trois axes : l’axe État-major général à Mont-Ngaliema, l’Axe Quartier Beau Vent-RTNC et l’axe aéroport de Ndjili.

Par la suite, la LE a mis en place une mission d’enquête chargée de recueillir les éléments de terrain à travers les interviews des victimes et/ou de leurs proches, des témoignages de la population. Une seconde mission composée de membres de la LE a pu rencontrer des représentants des autorités congolaises pour recueillir leur version des faits.

Deux missions d’informations ont également été dépêchées à Kindu dans la province du Maniema ainsi qu’à Lubumbashi et Kolwezi dans la province du Katanga, particulièrement pour rencontrer les victimes directes et indirectes.

Les victimes et des témoins cités nommément dans le présent rapport ont tous souhaité que leur témoignage apparaisse sous leur nom afin de dénoncer les faits graves dont ils ont été témoins ou victimes. Pour garantir la sécurité des autres, leurs noms et les détails permettant de les reconnaître ont été anonymisés.

I. Tentative de coup d'État ou manifestation ?

Le Ministère de la Restauration à partir de l'Afrique Noire (MRAN), est une secte religieuse syncrétique crypto-chrétienne, dirigée par le « prophète », Paul-Joseph Mukungubila Mutombo. Ses adeptes, le vénèrent comme un véritable homme de Dieu disposant de révélations sur l'avenir de la nation. A ce titre, Paul-Joseph Mukungubila Mutombo s'exprime régulièrement sur les événements politiques en République démocratique du Congo.

Ainsi, le 6 décembre 2013, le « prophète » Paul-Joseph Mukungubila Mutombo s'est adressé « aux compatriotes » congolais, à la suite d'une nouvelle tentative du groupe armé M23 d'attaquer la ville de Goma dans la nuit du 9 au 10 novembre 2013. Cette attaque déjouée semblait avoir pour but selon eux de « traquer les hutus » aperçus à l'aéroport de Goma. Dans une lettre ouverte intitulée *“Jusqu'à quand le peuple congolais va-t-il devoir payer en versant son sang pour ce pays ?”*, Paul-Joseph Mukungubila Mutombo dénonçait le manque de réaction du chef de l'État congolais, Joseph Kabila, face aux attaques du M23 et l'accusait de complicité avec les rebelles. Il dénonçait également le fait qu'il aurait été ignoré par le pouvoir, notamment en n'étant pas convié aux Concertations nationales qui se sont déroulées en 2013. Toujours selon lui, il payait en cela les propos qu'il avait tenu lors d'une conférence de presse le 5 décembre 2011 à la veille de la publication des résultats des élections du 28 novembre 2011 dans laquelle il avait appelé *“la population congolaise à la mobilisation générale pour faire face à l'agression à l'est du pays alors que certains membres de la majorité fuyaient la République”*, et avait proposé un dialogue politique pour décrisper la situation. Dans cette lettre ouverte, il dénonçait aussi la loi d'amnistie concernant les membres du M23 qui était encore en discussion au Parlement malgré leur forfait à ce moment.²

Cette lettre fut largement diffusée dans les médias et même déposée à la présidence de la République avec accusé de réception.

Le 28 décembre 2013, il adressera une autre lettre ouverte avec le même message de mobilisation à l'égard de la population congolaise *“pour mettre fin à l'imposture du régime au pouvoir à Kinshasa”*.

Le dimanche 29 décembre 2013, pendant qu'ils distribuaient cette dernière lettre au quartier Bongonga dans la Commune de Kampemba, une des communes de la ville de Lubumbashi, deux jeunes adeptes du MRAN, ont été arrêtés par des éléments de la Garde Républicaine (GR) et soumis à des interrogatoires violents au cours desquels les deux adeptes ont été torturés. Sous la contrainte, ceux-ci ont donné des informations aux agents de l'Agence de renseignement nationale (ANR), notamment la localisation de leur « Prophète », Paul-Joseph Mukungubila Mutombo : selon eux, celui-ci se trouvait dans sa résidence sise avenue Chuma dans le quartier Golf/Kabulameshi dans la Commune de Lubumbashi.

Forts de ces informations arrachés sous la torture, les commandants de la 6^{ème} Région militaire des FARDC et de la GR ont envoyé des éléments armés à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo à Lubumbashi, qui sert aussi de lieu de culte³, pour procéder à son arrestation. Paul-

2. La loi d'amnistie n°n°14/006 portant amnistie pour faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques a finalement été adoptée le 11 février 2014 et a été suivie d'un arrêté ministériel n°048/CA/MIN/J&DH/2014 du 24 février 2014 qui en porte mesures d'exécution.

3. La doctrine du Ministère de la Restauration à partir de l'Afrique Noire, interdit la construction d'édifices religieux dédiés au culte. Les adeptes se réunissent donc à leurs domiciles à tour de rôle. A Lubumbashi, Paul-Joseph Mukungubila Mutombo possède plusieurs résidences disséminées dans plusieurs quartiers et communes de la ville. Celles-ci servent en même temps de lieux de culte où les adeptes viennent quotidiennement se recueillir. La secte prônant la polygamie, femmes et enfants habitent les nombreuses résidences de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo. Dès lors, l'on peut trouver dans ces résidences plus de 50 adeptes avec femmes et enfants.

Joseph Mukungubila Mutombo n'étant en fait pas présent à la résidence à ce moment là. Au moment où les adeptes, à la fin de leur cérémonie, ont voulu sortir, ils se sont aperçus qu'ils étaient encerclés et prisonniers de la résidence. Des échauffourées s'en sont suivies, aux cours desquelles Mme Marthe Kyungu a été tuée par les forces de l'ordre. La nouvelle de sa mort et de la « prise en otage » du « prophète Paul-Joseph Mukungubila Mutombo » et ses adeptes à Lubumbashi s'est alors rapidement répandue aux autres membres de la secte sur l'ensemble du territoire.

En réaction à la mort de Mme Kyungu, à l'arrestation des deux adeptes distributeurs de la lettre et la « prise en otage » de ceux qui étaient en prière dans la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, les autres adeptes se sont alors mobilisés pour exprimer leur « *ras-le-bol* » le jour suivant, soit le 30 décembre 2013, à Kinshasa, siège des institutions, pour revendiquer leur remise en liberté.

II. Le déroulement de la sanglante répression à Kinshasa et dans d'autres villes

Le 30 décembre 2013, les adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo se mobilisent sur l'ensemble du territoire pour revendiquer la libération des fidèles de leur secte emprisonnés et pour exprimer leur colère face à cette répression. Hormis à Kinshasa où ils manifestent ostensiblement devant les lieux des institutions et du pouvoir, dans les provinces du Katanga (à Lubumbashi et Kolwezi), du Maniema (Kindu) et à Kisangani (province orientale), la répression de l'armée et de la police a visé les adeptes dans leurs lieux de culte au cours d'attaques menées pendant leurs réunions de prière occasionnant d'innombrables victimes.

1. A Kinshasa : la répression tourne au massacre

A. Déroulement des événements

A Kinshasa, dans la nuit du 29 au 30 décembre 2013, les adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo étaient réunis en veillée de prière dirigée par le « conducteur »⁴, Monsieur Mathieu Musape, sur l'avenue Ebeya n°3, Quartier Anciens Combattants, références Camp Mabaya et Eglise Kamanda, une des résidences de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo⁵.

En apprenant, la nouvelle de l'arrestation de leurs deux « frères dans la foi », la perquisition brutale de la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo au quartier Golf de Lubumbashi, et l'assassinat de l'une des leurs, en la personne de Mme Marthe Kyungu à Lubumbashi, les adeptes de Kinshasa s'organisèrent spontanément et prirent la résolution d'effectuer une marche « pour exprimer leur colère et désapprobation ».

A l'issue de la prière du matin, le 30 décembre 2013, ils se sont dirigés vers l'État-major Général, au Mont-Ngaliema, et à la RTNC, à Lingwala, pour exprimer leurs revendications et faire passer leur message tel que repris dans les lettres ouvertes de leur prophète.

« L'attaque » et la répression à la Radio télévision nationale congolaise (RTNC)

Le 30 décembre 2013, vers 8h00, les adeptes du MRAN se sont donc rendus à la Radio télévision nationale congolaise (RTNC) pour faire entendre leurs revendications. Ils en ont brièvement pris le contrôle et ont fait irruption sur le plateau de l'émission « *Le panier* » qui passe en direct chaque matin à la télévision. Un des adeptes, vêtu en tenue civile, s'est alors identifié comme un membre du MRAN et a déclaré venir « *libérer la population congolaise de la tyrannie rwandaise* ». Le signal de l'émetteur fut à ce moment brusquement interrompu et suivi de l'intervention des FARDC et de

4. « Conducteur » est l'appellation réservée à ceux qui conduisent la prière dans la doctrine de cette secte.

5. De sources dignes de foi, cette maison appartiendrait au couple MPUTU dont la femme est proche parent (tante) de Monsieur Evariste BO\$HAB, un cadre du Parti du peuple pour Reconstruction et le Démocratie (PPRD), parti du Président Joseph KABILA.

la police congolaise. Ces derniers ont alors pris d'assaut le bâtiment de la RTNC en tirant sur les adeptes. Environ 15 adeptes auraient été tués à la RTNC ce matin là.

Les autorités de renseignement contactées ont confirmé l'information selon laquelle, ces manifestants n'étaient pas armés mais étaient munis des morceaux de bois et ont profité de la distraction et l'abandon de poste par certains éléments de la police commis à la garde du site de la RTNC pour faire irruption au siège de la télévision nationale. Selon les agences de renseignement rencontrées les adeptes auraient récupéré les armes des factionnaires, étaient munis de documents de prise de pouvoir et sont allés à la télévision puis à la radio pour passer leur message.

« L'attaque » et la répression à l'Etat-Major du Mont-Ngaliema

Tôt le matin du 30 décembre 2013, d'autres adeptes du MRAN ont fait irruption à l'État-major Général. Entrés avec une étonnante facilité dans l'enceinte de l'État-major, et après un moment de flottement les adeptes ont alors été la cible de tirs nourris des militaires du camp qui auraient pu croire à une attaque. Les militaires auraient exécutés tous les adeptes présents dans l'enceinte de l'État-major, soit environ 16 personnes tuées sommairement.

Selon les autorités interrogées, « l'attaque » de l'État-major se serait déroulée de la façon suivante : après la parade matinale, les militaires se sont dispersés. De la fenêtre de son bureau, un colonel qui se trouvait là, aurait vu les adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, non-armés, mettre le drapeau en berne en chantant. A ce moment, l'ordre aurait été donné aux soldats commis à la garde de la poudrière de les attaquer en ouvrant le feu. Tous les adeptes ont été achevés sur place.

« L'attaque » et la répression à l'aéroport international de Ndjili

Entre temps, le responsable du MRAN pour la province du Katanga, le Dr Pierre Oundo Feruzi, se rendait à l'aéroport de Ndjili à Kinshasa. Il était dans la capitale congolaise pour conduire une délégation de médecins chargée d'inhumer un confrère. Le 30 décembre, alors qu'il était déjà dans l'avion pour retourner chez lui à Kolwezi (Katanga) il est arrêté. Informés de cette nouvelle arrestation, une trentaine d'adeptes ont tenté d'aller le libérer des mains de la police à l'aéroport.

Très vite, des éléments de la Garde républicaine (GR) sont intervenus et ont ouvert le feu de façon indiscriminée sur toutes les personnes présentes à l'aéroport, tuant et blessant les adeptes et les personnes présentes pour prendre leur vol ou simplement attendre quelqu'un. Des adeptes sont exécutés ou achevés sur place par les éléments de la GR.



Une victime, non liée à la secte et blessée par balle, a affirmé aux enquêteurs de la LE qu'elle n'avait pu avoir la vie sauve qu'en payant le soldat de la GR qui allait l'exécuter. Le prix de sa vie : les 500 USD qu'elle avait sur elle.

La mission d'enquête a pu rencontrer certains membres de la garde présidentielle (qui est la Garde républicaine) qui ont confirmé les exécutions sommaires des personnes présentes, notamment à l'aéroport. Ils auraient même bénéficié d'une semaine de congé après les événements.

Crédit : DR

Traque des adeptes à Kinshasa depuis le 30 décembre 2013

Depuis le déroulement de ces événements le 30 décembre 2013, une véritable chasse à l'homme a été engagée dans toutes les villes de la RDC où est implantée la secte. Les services de sécurité et l'armée visent toute personne identifiée comme adepte, sympathisant, membre de la famille ou « serviteur » (employé) de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo. Cette traque donne lieu à tous les abus et à la violence : arrestations, disparitions forcées, perquisitions, attaques, tortures, destructions et pillage de plusieurs résidences, menaces téléphoniques à l'égard des adeptes. Les adeptes ou d'autres personnes sont traqués notamment par les numéros de téléphones et les noms qui ont pu être trouvé dans le répertoire de détenus à Kinshasa. Il suffit d'être lié de près ou de loin avec la secte pour avoir à faire aux agents de sécurité.

C'est dans ce contexte que la Ligue des Électeurs a pu établir une liste non-exhaustive des personnes arrêtées ou portées disparues dans les jours qui ont suivi les événements du 30 décembre 2013 :

- Le 2 janvier 2014 :
 - Madame Laeticia TSHIKUDI KALANDA et son mari Patrick ONYA KOSO au quartier Kingabwa de la commune de Limete
 - Monsieur Matthieu BOKENGE à Limete
 - Monsieur Toussaint TUNGAMA DINA à Limete
- Dans la nuit du 3 janvier 2014 au 4 janvier 2014:
 - Monsieur Eric BANZA MWEWA de Limete/Mombele et de Monsieur Arsène NSUMBU MASINA de Kalamu/Kauka, traqués et arrêtés
 - Monsieur Kanko KANKONDE wa KANKONDE porté disparu
 - Joël KASHOBA MAKUA, Monsieur Fidèle TANDU et son frère Franck TANDU
 - Madame Anne BOWEYA MAMPOLA dont le mari, Monsieur MOKEKOLA MATOMELE, est décédé à Lubumbashi
 - Monsieur Jean-Pierre NIKITA et son épouse, Madame Carine OMBHOLLO BOKEKA
 - Monsieur BOPEMBO Y'ETAMBE Junior et son épouse Andy KEVANI META
 - Madame Aurore LUBADIKA KISOLO
- Dans la nuit de vendredi 10 à samedi 11 janvier 2014 :
 - Monsieur MONZELE YALEBI Alain, dans la commune de Kimbanseke
- Mardi 28 janvier 2014, vers 06h00 du matin :
 - Madame YONDO BITSHI Patience, dans la commune de Kintambo
- Le 30 janvier 2014 vers 18h00 :
 - Monsieur NGOMA NGANZADI Rodric, dans la commune de Selembao
- Le 03 février 2014 vers 04h00 du matin:
 - Madame NDWAYA MINIOTA Ambroisine, dans la commune de Masina
- Le 21 février 2014 :
 - Mlle MOKE SANTINI Rachel, âgée de 28 ans, dans la commune de Mont-Ngafula
 - Madame MUKUNAYI Tuty, dans la commune de Lemba

Les « explications » des autorités

Les autorités politiques et sécuritaires n'ont pas caché la réalité de la répression. Elles en ont par contre manifestement dissimulé l'ampleur, la nature et les motivations.

Les autorités de renseignement ont ainsi affirmé que les adeptes auraient reçu une formation militaire de base (RI) à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo sur l'avenue Ebeya n°3, Quartier

Anciens Combattants, références Camp Mabaya et l'Eglise Kamanda, mais n'ont pas donné aux enquêteurs de précisions sur les dates de cette formation. Elles n'ont pas non plus précisé à partir de quel moment elles ont été informées de l'existence d'une telle formation, ni les raisons pour lesquelles elles ne sont pas intervenues pour en prévenir les conséquences ou l'empêcher. Par ailleurs, aucun des éléments recueillis au cours de cette enquête ne permet d'affirmer que la secte ait cherché à mettre en place des actions militaires. En effet, les seules armes à feu utilisées par les adeptes, semblent avoir été des armes récupérées lors des combats ou des affrontements, le plus souvent pour se défendre.

Selon les mêmes autorités, les corps des victimes seraient encore dans des morgues. L'identification des corps serait encore en cours et les funérailles devraient être organisées par l'État. Aussi ont-elles promis d'informer les familles par voie de presse pour participer aux obsèques à la fin de l'instruction de l'affaire. Les survivants sont en détention et les blessés recevraient des soins à travers les centres de santé. Mais nos enquêteurs attendent encore les autorisations nécessaires pour accéder à tous les sites et aux détenus reconnus en tant que tels au cachot du quartier général de l'ANR.

Une instruction judiciaire a bien été ouverte mais uniquement devant les juridictions militaires du Katanga et par conséquent limitée aux faits qui se sont déroulés dans la province. Instruite par le magistrat Major Ive Bosco Tumbuka, auditeur Militaire de Garnison à Lubumbashi, l'instruction⁶ vise « *M. Dieudonné Kyungu Banza et consorts* », qui est le responsable de l'assemblée du MRAN de Lubumbashi, pour des accusations de « *mouvement insurrectionnel ; et détention illégale d'armes et des minutions de guerre* ».

A Kinshasa, les autorités prétendent que les faits font encore l'objet d'une enquête préliminaire par les services de sécurité sans que la justice ne soit officiellement saisie. Pendant ce temps, les détenus, incarcérés sans contrôle du pouvoir judiciaire, croupissent dans les différents lieux de détention sans contacts ni avec leurs familles ni avec leurs conseils. Une demande a été formulée afin de pouvoir les rencontrer. Elle a été soumise à une autorisation préalable qui se fait toujours attendre jusqu'à présent. De récentes informations laisseraient penser que certains détenus auraient entre temps été exécutés sommairement au cours de leur détention.

B. Liste non-exhaustive des victimes de Kinshasa

❖ *Les personnes ayant trouvé la mort le 30 décembre 2013*

1. Mathieu MUSAPE, conducteur de prière ;
2. Faustin MBENGA, enseignant à Masina ;
3. Séraphin KIBOWA, tailleur/couturier au coin Sakombi (à côté de la pharmacie) ;
4. Paulin BADINGA, sans emploi ;
5. Mathieu KABANGU, inspecteur Judiciaire de formation sans affectation ;
6. Papy MAKOBO, gardien à la résidence du prophète Paul-Joseph Mukungubila Mutombo de Mbinza ;
7. Willy KITEME, enseignant ;
8. Didier KAWAYA, gardien à la résidence du prophète Paul-Joseph Mukungubila Mutombo ;
9. Cyrille KALUNGA, photographe ;
10. André TSHIMBOMBO, sans emploi ;
11. Clairon PAMBULA, sans emploi ;
12. Ricassel PAMBULA (fils de Clairon PAMBULA) ;
13. Omer MUBANGU, vendeur des lunettes au marché Barrêt ;
14. Jean ELOKO, sans emploi ;
15. Jean KATANGA, sans emploi ;
16. Joseph BOROMO, jeune avocat ;
17. Coplan KIMBEMBI, petit commerçant ;
18. Jems KOMBE, fonctionnaire au Ministère de la coopération ;
19. Bertin MAYO, agent Delta Protection, commis à l'Ambassade de l'Inde à Kinshasa ;
20. Remy BANDU, chauffeur taximan ;

6. Numéro d'instruction RMP : 3654/TDK/013.

21. Remy OKANDJO, sans emploi ;
22. Boucherin ZOLA, frigoriste avec ses deux enfants Belor et Bernold ;
23. Elie MADULE, petit commerçant tenancier d'une boutique au quartier Mombele (son fils rescapé, MADULE Cicéron, serait actuellement à Brazzaville) ;
24. Mr Sosthène, réparateur des téléphones et autres appareils de communication au Marché Barrêt sur la route de Matadi ;
25. Samuel NGIMBI, menuisier au Quartier Delvaux Météo ;
26. ASIKANI, sans emploi ;
27. SAIDI, sans emploi ;
28. MATOLO, sans emploi ;
29. KABEYA (petit-frère à MATOLO), sans emploi ;
30. Pitchou TANZEYI, infirmier d'un centre de santé au quartier Gambela ;
31. Salomon, sans emploi ;
32. Gina, vendeur au marché Barrêt ;
33. GYGY, étudiant en médecine au CIDEP ;
34. Josué, mineur d'âge et encore élève ;
35. John, venu de l'assemblée de Gemena, et s'étant réuni avec les adeptes de Kinshasa pour la première fois à la prière de cette nuit-là du 29 au 30 décembre 2013 ;
36. Antoine venu de l'Assemblée de Matete (quartier Debonhomme) pour prier cette nuit-là avec les autres ;
37. Tyty, dépositaire de pains chez « Pain victoire » ;
38. Lévite, sans emploi ;
39. Le seul, venu pour la première fois à la prière de ce jour-là ;
40. André TSHIMBOMBO.

❖ *Les blessés par balles :*

1. M. Joëlle KAZADI MUTOMBO ;
2. M. Jéhu BOKALU ;
3. M. Hervé KATASI ;
4. M. Pasco KATASI ;
5. M. Blaise.

❖ *Des personnes en détention à l'ANR/Kinshasa ou portées disparues⁷*

1. M. Charly MAYUNGA, électricien ;
2. MUKUNA, agent de gardiennage MAMBA Sécurité ;
3. M. TEMBE, enseignant à l'Ecole primaire Kuntuala ;
4. M. BENAJA TEMBE, fils de M. TEMBE et étudiant en Ier Graduat à l'IBTP ;
5. M. Boni KATASI, lavandier ;
6. M. Pablo ISUMU (détention confirmée à l'ANR/Kinshasa)
7. M. Toutou KONGOLO, informaticien actuellement sans emploi (il a travaillé au PNUD) ;
8. M. Papy ILUNGA ZAMINDELE, informaticien indépendant (détention confirmée à l'ANR/Kinshasa)
9. M. Zéphirin MIKWARI, sans emploi ;
10. Mme MUKAMINA Nze ;
11. M. Rosseman KALOMBO, élève mécanique automobile ;
12. M. AKILAS (détention confirmée à l'ANR/Kinshasa) ;
13. M. NGANDO, sentinelle à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo (détention confirmée à l'ANR/Kin) ;
14. M. Michel OFUKA, petit commerçant ;
15. M. Antho, sans emploi ;
16. M. Jerry MBUYI, informaticien d'un dépôt pharmaceutique ;
17. M. Shogun, petit frère à Jerry MBUYI et changeur de monnaie au quartier Kimpwanza ;

7. Nos enquêteurs ont sollicité l'accès aux détenus à Kinshasa et la promesse leur avait été faite d'attendre les autorisations nécessaires de la hiérarchie. Ces autorisations depuis se font attendre.

18. M. BANZA MBUYU, électricien indépendant ;
19. M. Stanis MWAMBA, assistant de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo ;
20. Mlle Ursule EPULU, fille mineure ;
21. Mme Achinoam MUKENA, jeune fille et fiancée à M. Papy ILUNGA dont la détention est déjà confirmée à l'ARN/ Kinshasa ;
22. M. OLEKO OMEKENDE Etienne ;
23. M. OKITO WAMBA ;
24. M. Moise ISALELE LENGE, habitant du quartier Mazamba ;
25. Mme Lucie MBELU MAPUNDA ;
26. Mme Lola NZEZA NYOTA ;
27. M. Hermine MUTSHE et sa mère Jeannette NIOKENDE ;
28. M. KABASELE KABONGO et sa cousine KAPINGA NKONGOLO ;
29. M. Gaston OMOY ;
30. M. Paulin NYANGUILA, petit commerçant au marché Gambela ;
31. M. Guy BOROMO, consacré ;
32. M. Jean-Pie MALUMBA, consacré.

N.B : les trois dernières personnes citées sur la liste, soupçonnées d'être adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, ont été arrêtées non pas le 30 décembre 2013 mais le 5 janvier 2014 au n°1 Bis, avenue Mbama, Q/Ekongo, Commune de Ngaliema.

❖ *Les personnes dont les domiciles ont été perquisitionnées, vandalisés et les biens emportés entre le 31 décembre et le 6 janvier 2014:*

1. Paul-Joseph Mukungubila Mutombo (trois résidences pillées, biens emportés) ;
2. Evêque KAZADI MUTOMBO Pierre, consacré au Ministère et responsable de l'Assemblée de Kinshasa (domicile vandalisé et porté disparu avec sa famille) ;
3. M. Mathieu MUKENGÉ, assistant consacré au prophète (domicile vandalisé et lui porté disparu) ;
4. M. Guy BOROMO, petit commerçant et tenancier d'une boutique des produits d'alimentation au coin Sakombi à Binza/Ma campagne (domicile et boutique vandalisés, biens emportés) ;
5. M. Simon MUNTU, (boutique des produits d'alimentation vandalisée) ;
6. M. Jean-Pie MALUMBA (domicile vandalisé) ;
7. M. Joëlle KAZADI, jeune étudiant à l'UPC en sciences économiques ;
8. M. Blaise, changeur de monnaie au couloir du grand-marché (zando). Blessé, il est interné en ce moment à la polyclinique du camp Kokolo. Selon certaines sources, il ne recevrait plus de soins ;
9. Mme Marianne DIEKA, secrétaire de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo et résidant à sa résidence (biens emportés à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo)
10. Mme Yolande, intercesseur (biens emportés à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo);
11. Mme Ursule EPULU (biens emportés à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo) ;
12. Mme Achinoam MUKENA (biens emportés à sa résidence) ;
13. M. Stanis MWAMBA (biens emportés) ;
14. M. Papy ILUNGA (domicile vandalisé, bien emportés);
15. M. NGANDO ZAMINDELE, sentinelle à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo (biens emportés) ;
16. M. Pablo ISUMU (biens emportés à la résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo) ;
17. M. BANZA MBUYU (biens emportés);
18. M. Coplan KIMBEMBI (biens emportés) ;
19. Mme Thérèse NGANDU ;
20. M. Guy BOROMO ;
21. M. Baby MALAMBU ;
22. M. Joëlle KAZADI, fils de l'évêque Pierre KAZADI MUTOMBO de Kinshasa ;
23. J.P MALUMBA (biens emportés).

2. Province du Katanga : un carnage hors de commun

A. Déroulement des événements à Lubumbashi

- ❖ *Attaques ciblées contre les deux résidences de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo et de celles de ses adeptes, traque et nombreuses arrestations arbitraires.*

Ce même jour du 30 décembre, dans une action coordonnée, la répression s'est poursuivie à Lubumbashi, place forte de la présence de la secte en RDC. La police et l'armée ont systématiquement attaqué les adeptes de la secte dans leurs lieux de vie et de prière.

Sur la base d'informations selon lesquelles Paul-Joseph Mukungubila Mutombo se trouvait à sa résidence de Lubumbashi (Golf Kabulameshi), les éléments de la 6^{ème} Région Militaire conduits par le major Nzenze de la DEMIAP⁸ et de la Garde Républicaine, ont encerclé, le 30 décembre 2013 vers 10h00 du matin ladite résidence. Les quelques 250 adeptes, femmes et enfants compris, qui y avaient passé une nuit de prière⁹ ont alors réalisé qu'ils étaient encerclés et qu'ils ne pouvaient plus sortir. Ils se mirent donc à prier et à chanter « aux bruits de tam-tam » selon un rescapé. Peu après, les gardiens de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo commis à la garde de la résidence et à la sécurité des adeptes tentèrent de forcer la sortie afin d'ouvrir un passage pour libérer les adeptes de l'encerclement policier. De sources concordantes, ils semblent avoir neutralisé 4 ou 5 éléments de la Garde républicaine et auraient récupéré leurs armes.

La riposte des éléments des FARDC et de la GR ne s'est pas faite attendre et a été d'une violence extrême et manifestement disproportionnée. Les soldats congolais ont commencé à tirer à l'arme lourde et au lance-roquettes. Grâce à cette puissance de feu contre des adeptes désarmés, l'armée et la police n'ont pas tardé à se rendre maîtres de la résidence, sans pour autant y trouver Paul-Joseph Mukungubila Mutombo. Un agent de la MONUSCO de Bukavu, en vacances à Lubumbashi, se trouvant sur le lieu des opérations par hasard, a pu témoigner de la violence de l'assaut. Il s'est d'ailleurs vu déposséder de ses biens de valeur par les militaires et n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention des casques bleus venus à son secours.

L'assaut a été meurtrier. Si le bilan officiel fait état de 43 morts dans le rang des fidèles de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, les témoignages recueillis auprès des rescapés de la résidence laissent entrevoir que le bilan réel est bien plus grave : selon les adeptes entre les victimes de l'assaut et les personnes tuées après avoir été arrêtées, le bilan réel serait de près de 214 personnes tuées par balles, empoisonnées¹⁰, voire enterrées vivantes. Il y aurait aussi eu une dizaine de blessés et plusieurs dizaines de personnes arrêtées.¹¹ Ces dernières ont été conduites aux cachots de l'ANR ou de la 6^{ème} Région militaire puis transférées à la prison de Kassapa après avoir subi des interrogatoires durs, des actes de tortures et d'autres traitements inhumains et dégradants en vue de leur extorquer des aveux. Selon des informations concordantes, plusieurs personnes arrêtées auraient fait l'objet d'exécution sommaire et extrajudiciaire.

Une autre résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, située numéro 23 du croisement des avenues Yangambi et Suzanela, quartier Bongonga, dans la Commune Kampemba, a également été attaquée par la police et l'armée. Toutes les personnes qui se trouvaient sur place ont été arrêtées, conduites aux mêmes lieux de détention et auraient également fait l'objet de torture.

Des militaires ont, eux aussi, péri dans ces opérations. Le bilan officiel fait état de 6 militaires FARDC tués dans les événements : les adjudants Usa Kadanga, Sulu Landu, Kabimbulu, Banza Kapingwe ainsi que les sergents Ruvinika et Kazadi enterrés le 05 janvier 2014.

8. Détection Militaire des activités anti-patrie.

9. Des informations recueillies qui se recoupent, il s'établit que près de 235 personnes se trouvaient dans cette résidence de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo, parmi elles, plusieurs femmes et enfants tous vêtus des T-shirts blanc à l'effigie de ce dernier.

10. Voir note 11.

11. 34 personnes, à Kassapa, notamment.

En effet, dans la matinée du 30 décembre 2013, trois militaires ont été trouvés morts sur l’avenue Pande à la suite d’échauffourées avec des adeptes de la secte qui se seraient défendus au moyen d’armes blanches. Un autre militaire a été tué sur l’avenue Kananga, parallèle à l’avenue Chuma par un groupe d’adeptes qui avait réussi à s’échapper en escaladant les murs de la résidence assiégée de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo. Sans armes, ils ont réussi à se saisir d’un militaire, le passer à tabac et lui arracher son arme qu’ils ont utilisé pour le tuer. Deux autres militaires ont péri, atteints par balles.

En réaction, les éléments de la GR ont, dès lors, engagé une véritable chasse à l’homme à l’égard de toute personne identifiée comme étant membre du *Ministère de la Restauration à partir de l’Afrique Noire* ou soupçonnée d’avoir fréquenté la secte et son chef à quelque titre que se soit. Les militaires se sont aussi rendus coupable d’actes de pillage dans les maisons des adeptes, emportant leurs biens ou extorquant les biens des personnes de l’entourage des adeptes ou de toute personne se trouvant dans les environs de la maison de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo.

Plus de 100 adeptes ont ainsi été arrêtés à plusieurs endroits de la ville de Lubumbashi (Avenue Chuma, quartier Hewa bora, quartier Bongonga) et de Kolwezi, et détenus par les éléments des FARDC de la 6^{ème} Région militaire ou par l’ANR. A ce jour, certains ont été amenés à l’auditorat militaire puis transférés à la prison centrale de la Kassapa. D’autres, blessés, auraient été soit exécutés, soit empoisonnés¹² au camp militaire Vangu, selon des sources concordantes.

Les corps des adeptes ayant été tués, n’ont pas été remis à leurs familles. Entassés dans 7 camions bennes de marque Tata, ils ont été rapidement enterrés, vers 3 heures du matin dans la nuit du 30 au 31 décembre 2013, dans plusieurs fosses communes creusées au moyen des engins de l’Office des Routes, notamment à Kimbembe, au cimetière de Pengapenga de la Gécamines, et près de la mine de Kalukuluku appartenant à l’entreprise CHEMAF.

D’après les témoignages recueillis auprès de personnes présentes à l’Hôpital général de référence Sendwe au moment où ces corps y ont été acheminés dans un premier temps, il ne fait aucun doute que certaines de ces victimes étaient vivantes au moment de leur départ de l’hôpital et de leur transfert sur les lieux de leur ensevelissement. Il est donc à craindre que ces personnes aient été sommairement exécutées avant d’être ensevelies, voire qu’elles aient pu être enterrées vivantes.

D’autres corps, criblés de balles, auraient été repêchés dans la rivière Kafubu à proximité de la résidence Mukwena, selon certaines sources.

❖ *Liste des détenus à la prison de Kassapa de Lubumbashi*

- *Les hommes :*
1. NAWEJ KAYOMB FIDEL ;
 2. KYUNGU BANZA DIEUDONNE ;
 3. KYUNGU BOMBEKI ;
 4. KITUKA KITAMBALA ;
 5. EPULU MOMAYI JUSTIN ;
 6. BASUMBA MATTHIEU ;
 7. KASONGO KAMULEKA DOMICIEN ;
 8. NDJOKU FOFOLO ATHANASE ;
 9. KUVULA MAYAMBA JEAN PIERRE ;
 10. MULOBE MUTOMBO CHARLES ;
 11. PELO ;
 12. PATRICK ;
 13. YAV ;
 14. NGOIE MUPANDA ;
 15. KABAMBA MUTOMBO CYRUS ;
 16. KAYEMBE GASTON ;
 17. KABILA ;

12. Certains témoins évoquent que les victimes ont été empoisonnées en étant forcées d’ingérer du formol.

18. ALEX ;
19. ALAIN ;
20. YAYUMA ;
21. ROCKY ;
22. KAPENDA MABICHI ;
23. ROGER MUCHANGA ;
24. NTANGI GEORGE ;
25. KAYEMBE MAKANDA ;
26. JEAN RENE ;
27. AMISI KISULA JEAN.

➤ *Les femmes :*

1. KASONGO KASSIKALA MARIE CLAIRE ;
2. NADINE KASONGO ;
3. KONGOLO MBUYU ADELLE ;
4. LUNDINDI AMISI ODETTE ;
5. BANZA ZAINA ;
6. KONGOLO MWAYUMA ;
7. MUKUNBILA JOSEPH (nourrisson).

B. Déroulement des événements à Kolwezi

❖ *Attaque et perquisition des résidences d'adeptes et extorsion des biens des pêcheurs*

A Kolwezi, l'armée et la police ont attaqué plusieurs maisons dont celle du Dr Pierre Oondo Feruzi¹³, qui est aussi le responsable de la secte pour la province du Katanga. Ce dernier avait été arrêté le jour même à l'aéroport de Ndjili entraînant la mobilisation d'adeptes pour sa libération et leur répression meurtrière par les membres de la Garde républicaine (GR).¹⁴ Le bilan de ces attaques est d'au moins 37 personnes tuées et de 9 personnes portées disparues. Au moins 34 personnes arrêtées à Kolwezi sont actuellement en détention à la prison de Kassapa (Lubumbashi) dont 18 hommes et enfants et 16 femmes.

Comme à Lubumbashi, l'armé et la police ont attaqué la résidence du docteur Pierre Feryzi à l'aide d'armes de guerre au cours d'un violent assaut. Servant aussi de lieu de prière, près de 64 personnes vêtues de T-shirts blancs à l'effigie de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo étaient présentes sur les lieux au moment de l'attaque. Elles ont toutes été arrêtées et acheminées aux cachots de la 6^{ème} Région Militaire. Il ressort des témoignages recueillis que certaines d'entre elles ont été exécutées à leur arrivée à Lubumbashi.

Toutes les résidences attaquées à Kolwezi ont toutes été pillées et vandalisées après les attaques.

A Mamfwe (à 30 kilomètres de Kolwezi), des pêcheurs soupçonnés d'être adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo ont été attaqués et leurs biens vandalisés.

C'est notamment le cas de :

- Monsieur Paul KAMAKA dont la maison a été vandalisée ;
- Monsieur Cyprien BUYAMBA : maison, pirogues et filets détruits ainsi que ses douze enfants dont un a eu le pouce coupé et l'autre a reçu une balle au pied droit.

❖ *Les détenus à la prison de Kassapa venus de Kolwezi*

➤ *Les hommes :*

1. BUYAMBA WA KABWE CYPRIEN ;
2. BUKUMBA KABWITA FIDELE ;
3. EDO LONDJI KATHE ;

13. Située au numéro 735 de l'avenue Kamina, quartier industriel, dans la Commune de Dilala.

14. Voir partie II. 1. A. - « L'attaque » et la répression à l'aéroport international de Ndjili

4. CHRISTOPHE MAFO MAZAZA ;
5. KIBWE LWIMBA JEAN ;
6. DIEUDO ;
7. PAUL ;
8. TSHISOLA MUTONDO ;
9. KASANDA BONBAYI SERGE ;
10. MAYEMBA WA KAYOMBO JEAN ;
11. KAZADI SHAMBUYI KUNDA ;
12. MAYEMBA ISOLO JEAN ;
13. KIYABU MBUYU BARUANI ;
14. MUZALA MUZALA PATRICK ;
15. UZANA ISALA TRESOR ;
16. MPUTU KALENGA PAULIN ;
17. FERUZI OPONDO (nourrisson) ;
18. MANDE EXAUCE (nourrisson).

➤ *Les femmes :*

1. MUSAKENU MUHENU MARIE JOSE ;
2. TSHILOMBO MUJINGA RUTH ;
3. TSHILOMBO KAZEMBE ;
4. KABWITA MONIQUE KAPI ;
5. MUJINGA LUMBU LOUISE ;
6. KABEYA KABULO BERNADETTE ;
7. ILUNGA NDAY RUTH ;
8. TSHILOMBO MUJINGA ;
9. KANYINDA CHARLOTTE ;
10. KASONGO KONGOLO YVONNE ;
11. MUJINGA MUTOMBO MATTHY ;
12. JACQUIE PANGA KASONGO ;
13. JACQUIE IPANGA SONY ;
14. KASONGO NDAY BEYA ;
15. KABALA WA ILUNGA MERMOZ ;
16. MUJINGA OMBA JEANNE.

❖ *Liste non-exhaustive de perte en vies humaines :*

1. Marthe KYUNGU, épouse de l'évêque Charles KYUNGU BANZA ;
2. DYKI ;
3. CEDRIC ;
4. NOWA ;
5. PAULIN ;
6. KASONGO KILUBA BALTAS ;
7. JUNIOR ;
8. EDMOND ;
9. SAMSON ;
10. JEPHTE ;
11. KALALA ;
12. KASOLWA ;
13. KAMUTETE ;
14. MARTIN ;
15. JEAN KISALA ;
16. NDALA ;
17. SALUMU ;
18. BIRINDWA ;
19. DIDIER KYUNGU ;
20. BENJAMIN ;

21. ATUMISI ;
22. JULES ;
23. ALBERT ;
24. PIERROT ;
25. GERVET ;
26. KAYEMBE ;
27. JEAN TSHIMBU ;
28. MOISE ;
29. PATIENT ;
30. BARRACK ;
31. NATHAN ;
32. DAVID ;
33. DADA MARTHE ;
34. NKULU MWENZE ;
35. JOSEPH KAMAKA ;
36. MESCHAK ;
37. JU VENAL.

❖ *Les personnes portées disparues :*

1. ROGER KABENGELE ;
2. TANGI WA TANGI GEORGE ;
3. NKOYI ALBERT ;
4. LEKI MAUSA ;
5. MATTHIEU KAYA ;
6. TEGI KALALA ;
7. GLODI PALUKU ;
8. KASHOMA GEORGE ;
9. BULONGO WA SUMBA MARTIN.

C. Déroulement des événements dans les provinces du Maniema et Orientale

❖ *Déroulement des événements :*

Dans d'autres provinces notamment au Maniema, dans la ville de Kindu et dans la Province Orientale, à Kisangani, les adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo ont été attaqués alors qu'ils effectuaient leur prière. De l'avis des autorités de renseignement, certains d'entre eux, sans plus de précision, ont été arrêtés et acheminés à Kinshasa. Ils se trouveraient à présent à l'État-major de renseignement militaire à Kinshasa.

❖ *Liste non-exhaustive des victimes à Kindu :*

- *Les personnes tuées dans les attaques des résidences et lieux de culte :*

1. M. KATZAR ;
2. M. ASSANI LUKWABUNGI.

- *Les blessés par balles :*

1. KIBONDO NGONGO Paul, responsable de l'Assemblée de Kindu (maison perquisitionnée et vandalisée) ;
2. Léon KALALA.

- *Les détenus identifiés :*

1. Etienne MADIKA ;
2. MUSAMBA MAKUWA ;
3. Mme ANIFA (+ maison vandalisée).

Conclusion et recommandations

L'enquête démontre que des militaires des FARDC de la 6^{ème} région militaire, des policiers et des membres de la Garde républicaine ont perpétré de graves violations des droits humains dans le cadre de la répression des adeptes de la secte du Ministère de la Restauration à partir de l'Afrique Noire (MRAN) de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo qui avaient occupé un studio de la RTNC et réussi à franchir les portes de l'État major Général à Ngaliema à Kinshasa le 30 décembre 2013. Le bilan officiel de 103 morts est très en deçà de la réalité.

La plupart des adeptes de la secte ont été exécutés sommairement, d'autres blessés et des dizaines d'adeptes du MRAN sont aujourd'hui détenus après avoir été sévèrement torturés et battus. Plusieurs dizaines sont toujours portés disparus.

Les raisons de ce déclenchement de la violence d'État contre les adeptes du Ministère de la Restauration à partir de l'Afrique Noire (MRAN) sont floues. Les autorités congolaises ont accusé le « prophète de l'éternel » comme l'appellent ses fidèles d'être l'instigateur des attaques menées à Kinshasa dans la matinée du 30 décembre 2013 au siège de la RTNC, à l'aéroport international de N'Djili et au siège de l'État-major de l'armée congolaise.

Cette version d'attaques contre l'État a permis aux autorités de justifier la sanglante répression et les graves violations des droits humains perpétrées par les forces de défense et de sécurité congolaises à l'encontre des partisans du pasteur Joseph Mukungubila Mutombo dans les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kindu et Kisangani.

A ce jour, les familles n'ont pas été informées du lieu et des conditions d'incarcération de ceux qui sont détenus, ni du sort des corps de leurs proches décédés. Nos enquêteurs ont sollicité et attendent encore l'autorisation des autorités pour prendre contact direct avec les victimes et échanger avec elles sur leur sort. Par ailleurs, se sentant menacées, plusieurs victimes et familles de victimes se sont réfugiées dans les pays limitrophes notamment au Congo-Brazza et en Zambie¹⁵ où les autorités hésitent à leur accorder le statut de réfugié.

Jusqu'à ce jour, une seule procédure judiciaire devant l'auditorat militaire de Lubumbashi a été ouverte pour ces événements du 30 décembre 2013. Il est à craindre que dans ces conditions, l'impunité des auteurs et des responsables de ces crimes prévale et qu'aucun procès ne soit organisé dans le futur.

Au regard des éléments ci-dessus, la Ligue des Électeurs et la Fédération internationale des Ligue des droits de l'Homme recommandent :

1. Aux autorités congolaises, de procéder à :

- La libération de tous les détenus et la cessation de tous les actes discriminatoires et/ou attentatoires à la dignité humaine fondés sur l'appartenance établie ou supposée au Ministère de la restauration à partir de l'Afrique noire ainsi que des perquisitions domiciliaires et arrestations arbitraires et illégales à l'encontre des adeptes de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo ;
- La publication de la liste de tous les détenus et des lieux de leur détention pour permettre aux familles de leur rendre visite ;

15. Essentiellement membres de la famille Mukungubila et quelques adeptes parmi lesquelles les femmes : Muzinga Jeannette Mukungubila, Banza Mukungubila Mimie, Alua Mukungubila, Moma Fatuma Adele, Rebecca Nyota Lukabya, Mwamini Sidonie Mwamini, Aridja Siaona Abigail, Mwansa Lukasha Thérèse et Enfants :Mwamini Mukungubila Salomé, Ngoy Mukungubila Elise, Jephthé Mukungubila Mutombo, Lukabya Mukungubila Fatuma.

- L'ouverture d'une enquête indépendante afin de faire la lumière sur les crimes et graves violations des droits humains perpétrés le 30 décembre 2013 et les jours suivants dans le cadre de cette affaire et l'engagement de poursuites contre leurs auteurs présumés ;
- L'exhumation des corps ensevelis dans les fosses communes notamment à Lubumbashi, leur identification, et leur remise aux familles pour des obsèques dignes.

2. Aux autorités des pays limitrophes ou autres, de :

- Garantir la protection des personnes visées par les exactions et la répression fondées sur leur appartenance au Ministère de la restauration à partir de l'Afrique noire de Paul-Joseph Mukungubila Mutombo et, le cas échéant, leur accorder le statut de réfugié.

3. Aux Nations-unie et à la MONUSCO, de :

- Procéder à une enquête indépendante afin de faire la lumière sur ces événements et d'établir les responsabilités de tous les auteurs des crimes et des graves violations des droits humains perpétrés le 30 décembre 2013 et les jours suivants dans le cadre de cette affaire.

4. A l'Union africaine et aux diplomati es influentes de :

- Condamner ces violations des droits humains et exiger des autorités congolaises le respect de ses engagements nationaux et internationaux en procédant à une enquête indépendante permettant l'aboutissement d'une procédure judiciaire impartiale et le jugement des auteurs et responsables des graves violations des droits humains perpétrés le 30 janvier 2013 et les jours suivants.

Remerciements

A toutes les organisations de la société civile, aux victimes, témoins et aux personnes qui ont collaboré à l'enquête et à la réalisation du présent rapport.

A tous les partenaires d'appui (FIDH, OIF, Centre Carter, Christian Aid) qui font confiance et accompagnent l'action de la Ligue des Électeurs ainsi qu'à toutes les organisations congolaises membres de la FIDH (ASADHO, Groupe Lotus-Kisangani) pour tout leur appui.

L.E – Ligue des Electeurs

5432, 13ème Rue Limete/Industrielle (Réf. : concession IZEIDI), Commune de Limete, Kinshasa-RDC
Tél. : (+243) 820843350/815079823, Courriel : le_rdc@yahoo.fr, sylvalumu@yahoo.fr
www.blog.liguedeselecteurs.net



La présente publication a été réalisée avec le soutien de la Direction générale de la mondialisation du ministère français des Affaires étrangères. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la Ligue des Électeurs et de la FIDH et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de la Direction générale de la mondialisation du ministère français des Affaires étrangères.



LIGUE DES ELECTEURS (L.E.)

Crée le 30 avril 1990 au lendemain du célèbre discours ouvrant la voie au processus de démocratisation de la RDC (alors Zaïre), la Ligue des Electeurs est une association sans but lucratif de droit congolais dotée de la personnalité juridique par l'arrêté Ministériel n°157/CAB/MIN/J&DH/2012 du 23 Février 2012).

En effet, la L.E a pour objectif le développement démocratique par la défense des droits humains et la promotion de la culture électorale en RDC.

Dans le domaine de la promotion et défense des droits humains, elle intervient notamment dans le domaine de :

- Mission d'enquête, monitoring et documentation des cas de violation des droits humains ;
- Protection des défenseurs des droits humains à travers le système d'alerte de la Maison des droits de l'Homme ;
- Plaidoyer en faveur de l'institution d'une commission nationale des droits humains ;
- Plaidoyer en faveur de l'adoption d'une loi portant protection des défenseurs des droits humains ;
- Mobilisation de l'opinion publique et dénonciation d'actes de violation des droits humains.

Dans le domaine des élections, la L.E fonde son approche sur les standards internationaux des élections démocratiques et vise la libre expression de l'électeurat et la transparence des élections à travers notamment :

- Le plaidoyer en vue d'une réforme rationnelle du cadre législatif des élections ;
- L'éducation civique et électorale ;
- L'observation électorale à court et long terme ;
- Le parrainage des missions d'observation nationales ou internationales des élections en vue de leur transparence ;
- Des actions susceptibles de garantir le choix démocratique des candidats (éducation, formation, sensibilisation et informations) ;
- La mobilisation des populations en vue de la participation massive aux élections dans un régime démocratique, pluraliste et ouvert à tous ;
- L'éducation, la formation, l'information et la sensibilisation des populations sur les questions relatives à la démocratie pluraliste ;
- L'organisation des cycles de conférences, séminaires et des colloques ;
- La réalisation de sondages d'opinions, et constitution de banques des données ;
- Le lobbying permanent auprès des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux ainsi que les missions diplomatiques accréditées en République démocratique du Congo.

A ce double titre, la L.E est, au plan international, membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH) et du Réseau Mondial des Observateurs des élections (GNEM) et, au plan national, membre de la Maison des droits de l'Homme du Centre Carter, du cadre de concertation de la société civile pour l'observation des élections et de la synergie congolaise pour les élections en RDC.